

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RÈGLEMENTS

Les règlements des études de premier cycle (no. 5) et de cycles supérieurs (no. 8) de l'Université prévoient que, pour être valide, l'admission à un trimestre donné doit être suivie d'une inscription à ce même trimestre. L'admission est invalidée si le candidat ne s'inscrit pas.

Une autorisation particulière de report d'admission est toutefois possible, mais ne peut être accordée qu'une seule fois, pour une même demande d'admission, et selon certaines conditions.

PROCÉDURES

Pour faire une demande de report, le candidat doit transmettre au bureau de l'Admission, le formulaire dûment rempli et signé ainsi soit :

Par la poste : Registrariat – Admission
Université du Québec à Montréal
Case postale 6190, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 4N6
Canada

OU

Par courriel (formulaire pdf en ligne) : Utilisez le bouton « Envoyer le formulaire au bas de la page suivante.

ATTENTION : ne pas envoyer le formulaire à partir de votre poste de travail, mais bien à partir du formulaire en ligne

OU

En personne, en déposant le tout dans une enveloppe dans la chute à courrier au comptoir du Registrariat, Pavillon J.-A.-DeSève (DS), 320, rue Sainte-Catherine Est, H2X 1L7, local DS-R110

DATES LIMITES POUR ENVOYER UNE DEMANDE DE REPORT (le cachet de la poste faisant foi)

- ✓ Le 1^{er} octobre pour reporter une admission du trimestre d'automne à un trimestre ultérieur.
- ✓ Le 1^{er} février pour reporter une admission du trimestre d'hiver à un trimestre ultérieur.

ÉTUDE DE LA DEMANDE

La demande de report d'admission sera étudiée en fonction des conditions d'admission en vigueur au trimestre visé par le report. De plus, une demande relative à un programme contingenté sera soumise de nouveau au processus de sélection. Ainsi, le report pourrait être refusé, ou accepté avec une décision d'admission identique ou révisée.

La décision de report (acceptation ou refus) sera communiquée, par écrit, directement au candidat. Un délai de réponse plus long est à prévoir advenant l'application du traitement normal du processus de sélection.

LES DEMANDES NE REpondant PAS AUX EXIGENCES MENTIONNEES CI-DESSOUS NE SERONT PAS TRAITÉES.

- ✓ Seules les demandes de report d'admission complètes (justificatifs inclus), transmises dans les délais et selon l'un des moyens décrits ci-dessus, seront examinées.
- ✓ Il est requis que les frais exigés lors de la demande d'admission initiale aient été payés en intégralité.

Pour plus d'informations sur les services du Registrariat : <http://www.registrariat.uqam.ca/>

FORMULAIRE DE DEMANDE

IMPORTANT: Veuillez lire les informations générales relatives à la demande de report (voir feuille 1/2).

IDENTIFICATION

Code permanent de l'UQAM (ex. CONQ12048203) :

Date de naissance (format jj-mm-aaaa) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Pays :

Téléphone : Courriel :

PROGRAMME

DATES LIMITES POUR ENVOYER UNE DEMANDE DE REPORT
1er octobre (pour une admission initiale à l'automne) 1er février (pour une admission initiale à l'hiver)

Code et titre du programme auquel vous avez été admis et qui est visé par le report :

Code : Titre :

Trimestre et année de l'admission initialement obtenue (Cochez le trimestre et indiquez l'année) :

[] AUTOMNE [] HIVER 20.....

Trimestre et année visés par le report (Cochez le trimestre et indiquez l'année) :

[] AUTOMNE [] HIVER 20.....

Assurez-vous que le programme demandé est effectivement offert au trimestre visé par le report :

http://www.registrariat.uqam.ca/Dates_limites/index.html

MOTIF

Description du motif (Cause médicale, professionnelle, immigration, autre.) :

.....
.....
.....

RAPPEL: Les frais exigés lors de la demande d'admission initiale doivent avoir été payés en intégralité.
La décision de report (acceptation ou refus) sera communiquée, par écrit, directement au candidat.
Toute demande relative à un programme contingenté sera soumise de nouveau au processus de sélection.

Date : Signature de candidat :